

CLASSE VIRTUELLE

REGLES ET BONNES PRATIQUES POUR LES ELEVES

REGLEMENT INTERIEUR



La classe virtuelle est un espace d'enseignement à distance sur le temps scolaire. Le règlement intérieur s'y applique et chaque élève doit le respecter.

L'élève doit s'installer dans un endroit calme pour lui permettre de rester concentré et participatif.

Le matériel informatique (ordinateur portable, tablette ou téléphone) doit être chargé et l'élève doit se munir du matériel nécessaire pour le travail à effectuer durant la classe virtuelle (cahier, livre, stylos ...).

L'élève doit se connecter 10 minutes avant le début de la classe virtuelle.

L'élève se connecte à la classe virtuelle en indiquant obligatoirement son nom et son prénom pour que le professeur puisse l'identifier clairement. Dans le cas contraire, l'élève ne sera pas accepté à la classe virtuelle.

Le lien de connexion à la classe virtuelle est strictement personnel, il est interdit de le diffuser.

Toute intrusion ou débordement outrancier sera sanctionné dans le respect du règlement intérieur de l'établissement, et peut faire l'objet de poursuites judiciaires.

Les règles de politesse et de courtoisie s'appliquent dans le "chat" qui permet d'échanger à l'écrit sur les sujets choisis par les professeurs.

Les élèves doivent demander la parole à l'enseignant et garder leur micro éteint en attendant l'autorisation de parler.